ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE
DATE D'ÉMISSION : 24/09/2015 - 16:25

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.
Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Correspondant : M. Gérard COLIN, Président, 48bis route de Veulettes, 76450 Cany barville, tél. : 02 35 57 95 27, télécopieur : 02 35 57 95 29, courriel : marches.publics@cote-albatre.com, adresse internet : http://www.cote-albatre.fr, adresse internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :
• Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : Travaux de voirie 2016. Aménagement de sécurité de la RD 269 à St Riquier-es-Plains

Type de marché de travaux : exécution

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :
• Objet principal : 45233140

Lieu d'exécution et de livraison : RD 269, 76460 St riquier es plains

Code NUTS : FR232

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :
• Des variantes seront-elles prises en compte : non
• Travaux de voirie 2016. Aménagement de sécurité de la RD 269 à St Riquier-es-Plains.
• Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Les travaux comprennent notamment :
. les terrassements de talus ;
. les terrassements pour encoffrement ;
. la fourniture et la pose des bordures et caniveaux ;
. la réalisation d'élargissement de chaussée ;
. la création de trottoir en enrobé ;
. la réalisation des revêtements de sol ;
. la réalisation de passage surélévé et la signalisation ;
. la réalisation du réseau pluvial ;
. le curage de la mare.

Prestations divisées en lots : non

Cautionnement et garanties exigés : Une retenue de garantie de 5 % est exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements.
Elle peut être remplacée par une caution personnelle et solidaire ou par une garantie à première demande dans les conditions prévues à l'article 102 du code des marchés publics.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :
Sauf refus du titulaire, une avance lui est versée dans les conditions prévues à l'article 87 du Code des Marchés Publics dans la mesure ou le montant du marché est supérieur à 50 000 euro(s) HT et le délai d'exécution supérieur à 2 mois. Le titulaire doit fournir la garantie à première demande prévue à l'article 89 du Code des marchés publics. Si les deux parties sont d'accord, cette garantie à première demande peut être remplacée par une caution personnelle et solidaire.
Le montant du marché sera le produit entre les prix unitaires et forfaitaires fixés au bordereau de prix et les quantités réellement effectuées.
Le paiement des sommes dues est effectué par mandat administratif dans un délai global de paiement fixé à 30 jours. Les prix sont fermes, actualisables.
Le financement est assuré par le budget propre de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre + participation financière du Département estimée à 114 320 euro(s) HT.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Une même entreprise ne peut pas présenter pour le marché plusieurs offres, en agissant à la fois :
-en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements ;
-en qualité de membre de plusieurs groupements.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non

Unité monétaire utilisée, l'euro

Marché réservé : Non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :
• Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
• Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :
• Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
• Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
• Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
• Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4)
• Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4)
• S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTI1) :
• Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
• Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes

compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
• Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays

Autres renseignements demandés :
• Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'entreprise candidate.
• R.I.B. (relevé d'identité bancaire).
• Présentation d'une liste des principaux travaux fournis au cours de trois dernières années indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les travaux similaires devront être prouvés par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Commentaire sur les justifications : Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces mentionnées dans le règlement de consultation, datées et signées par lui. Néanmoins, dans le cadre du décret n° 2014-1097 du 26/09/14, les entreprises candidates peuvent par le biais d'un système électronique mettre à disposition ces justifications dans un espace de stockage numérique ou administré par organisme officiel. Le candidat doit cependant fournir dans son dossier toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système électronique ou de cet espace de stockage numérique et l'accès à ceux-ci doit être gratuit.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :
• Prix (50 %)
• Valeur technique (25 %)
• Volet environnemental (20 %)
• Délai (5 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 16 octobre 2015 à 12 h 00

Délai minimum de validité des offres : 210 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2015-034

Renseignements complémentaires : A) Visite sur site :
Chaque candidat devra obligatoirement s'être rendu sur le site, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux où les prestations doivent être réalisées. Une attestation de visite sera remise au candidat et cette dernière devra être dans l'enveloppe de l'offre. Si l'attestation ne figure pas dans l'enveloppe, l'offre sera considérée comme irrégulière.
La visite sera effectuée au plus tard 4 jours avant le jour de la remise des offres.
Les renseignements sur la visite du site des prestations seront pris auprès du Maître d'oeuvre :
V3d Concept
27 rue Thiers BP 154 76204 Dieppe cedex
Tél.02.35.40.05.35. Télécopie : 02.35.82.77.65.
v3d@v3dconcept.fr
B) Délai d'exécution :
Le délai d'exécution est à compléter par le candidat à l'article 3 de l'acte d'engagement, sachant que ce délai ne devra pas être supérieur au délai maximum de 10 semaines.
Une période de préparation de 8 jours, non comprise dans le délai d'exécution, est prévue au marché.
A titre indicatif les travaux sont prévus commencer pour le deuxième ou troisième trimestre 2016.
C) Obtention du dossier de consultation des entreprises :
Le dossier de consultation est téléchargeable via la plateforme du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante : www.achatpublic.com
L'accès à cette plateforme est gratuit.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Word version 2003 et postérieure, Zip, Pdf version 6.0 et postérieure, Excel version 2003 et postérieure.
Ces mêmes formats devront être utilisés si les soumissionnaires souhaitent répondre sous forme dématérialisée afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure.
Il est conseillé au soumissionnaire de renseigner lors du téléchargement du DCE, le nom du soumissionnaire, une adresse électronique ainsi que le nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation ; en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications...).
En cas de difficultés rencontrées, les soumissionnaires disposent sur le site d'un service support clients au 0 892 23 21 20 .
D) Conditions d'envoi ou de remise des offres
Le mode préconisé pour la transmission des plis est le support papier mais le pouvoir adjudicateur accepte cependant le dépôt sur la plateforme de dématérialisation.
Les candidats peuvent choisir soit le support par voie électronique soit sur support physique.
Un double envoi (voie électronique et support physique) entraînera la nullité de sa candidature (article 5 du décret du 2002-692 du 30/04/2002).
Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.
Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées dans le présent avis.
Les offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :
1. SUPPORT PAPIER
Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté au secrétariat de l'acheteur public,à l'adresse suivante :
Communauté de communes de la Côte d'Albâtre
48 bis route de Veulettes
76450 CANY-BARVILLE
avant la date et l'heure indiquée dans le présent avis (ou précisé par courrier rectificatif) soit :
- déposée contre récépissé durant les heures d'ouverture (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00) ;
- envoyée par courrier, sous pli recommandé avec avis de réception postal.
Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées, ainsi que sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.
Le pli extérieur fermé, à destination de l'acheteur public, doit comporter la mention :
« NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE DE LA RD269 A SAINT RIQUIER ES PLAINS».
A l'intérieur du pli se trouve une enveloppe, également fermée, contenant les pièces relatives à la candidature et à l'offre.
2. TRANSMISSION PAR VOIE DEMATERIALISEE
Conformément à l'article 56 du code des marchés publics et à l'arrêté du 28 août 2006, les réponses à la présente consultation pourront se faire soit par voie traditionnelle, soit par voie électronique sur le site de la plate forme du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante : www.achatpublic.com
Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Chaque transmission dématérialisée fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.
Les candidats présenteront leur réponse dans deux fichiers distincts, l'un comportant les éléments relatifs à la candidature et l'autre les éléments relatifs à l'offre.
Contraintes informatiques
Tout document ou support électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par le pouvoir adjudicateur sera réputé n'avoir jamais été reçu. Aussi, il est conseillé aux candidats d'utiliser un antivirus régulièrement mis à jour.
Par ailleurs, afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les candidats ne doivent utiliser ni les exécutables (notamment les « exe »), ni les « macros ».
Les formats de fichiers acceptés par le pouvoir adjudicateur sont les suivants : Word, Excel, Powerpoint, Winzip et Acrobat Reader. Le candidat doit faire en sorte que sa réponse ne soit pas trop volumineuse.
Lorsque le candidat ne peut matériellement pas transmettre des documents (ou des objets) par voie dématérialisée, il est autorisé à utiliser l'une des autres voies de transmission prévues par le règlement de consultation.
Dispositions relatives à la signature électronique
Les documents relatifs à la candidature et les actes d'engagement transmis par voie électronique seront signés

par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique, qui garantit notamment l'identification du candidat.
Les catégories de certificats de signature utilisées pour signer électroniquement doivent être, d'une part, conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et, d'autre part, référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat.
Le référentiel intersectoriel de sécurité et la liste des catégories de certificats de signature électronique mentionnés à l'alinéa précédent sont publiés sous forme électronique à l'adresse suivante : http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/.
L'attention des candidats est attirée sur le fait que la signature numérisée (numérisation d'un document papier avec signature manuscrite) n'a pas la valeur d'une signature électronique.
La signature numérisée n'est admissible que pour les documents qui ne sont pas produits et signés par les candidats eux-mêmes.
Dispositions relatives à la copie de sauvegarde
En cas de transmission dématérialisée, une copie de sauvegarde est établie sur support papier ou support physique électronique peut être envoyée ou remise par le candidat. Cette copie est recevable que si les deux conditions suivantes sont remplies :
- Elle est parvenue à destination dans le délai fixé pour la remise des offres ;
- Elle est placée dans un pli scellé portant, outre les mentions exigées aux articles ci-dessus, la mention lisible « COPIE DE SAUVEGARDE ».
La copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans l'un des cas suivants :
- La candidature et l'offre transmises par voie électronique ne peuvent pas être ouvertes ;
- La copie de sauvegarde est parvenue dans le délai de dépôt des offres a contrario de la réponse transmise par voie électronique.
Il est précisé qu'en l'absence de dématérialisation au sein des services de contrôles et afin d'effectuer un envoi correct au contrôle de légalité, le pouvoir adjudicateur ou son représentant sera dans l'obligation de faire signer, sur support physique, les documents nécessaires au dit contrôle. Dans ce cas, le titulaire du marché sera invité à venir signer l'acte d'engagement sur support papier même s'il a transmis son dossier par voie électronique.
E) Le critère de la valeur technique sera apprécié au regard des 3 sous-critères suivants :
1°) Moyens humains sur 30 points
2°) Moyens techniques sur 30 points
3°) Mémoire technique sur 40 points.
F) Négociations
Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec le ou les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes. Les négociations pourront se faire soit par écrit (courriers ou emails) soit le cas échéant dans le cadre de réunions dans les locaux du pouvoir adjudicateur. Elles porteront essentiellement sur « l'offre » et auront pour but d'amener le candidat à présenter l'offre la plus intéressante possible pour le pouvoir adjudicateur. A l'issue des négociations, après confirmation par chaque candidat des modifications éventuelles de son offre, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères définis à l'article 4.1. du règlement de consultation. Dans le cas d'une modification financière de l'offre, celle-ci fera l'objet d'un nouvel acte d'engagement, un nouveau BPU et DQE et le délai de validité des offres sera décompté à partir de la date de remise des offres définitives fixée par l'administration par courrier aux candidats admis à négocier.
G) Renseignements complémentaires
Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite auprès du maître d'oeuvre pour tout renseignement technique et au service marchés publics du pouvoir adjudicateur pour les renseignements administratifs. Le maître d'oeuvre transmettra ses éléments de réponse au pouvoir adjudicateur et ce dernier mettra en ligne l'ensemble des réponses sur la plateforme achatpublic.com afin d'en informer l'ensemble des candidats qui auront retiré le dossier de consultation et qui auront fourni une adresse e-mail valide.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24 septembre 2015

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : M. Cahon , V3d concept, 27 rue Thiers BP 154, 76204 Dieppe cedex, tél. : 02 35 40 05 35, télécopieur : 02 35 82 77 65, courriel : v3d@v3dconcept.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, Service Marchés Publics 48bis route de Veulettes, 76450 Cany-barville, tél. : 02 35 57 95 27, télécopieur : 02 35 57 95 29, courriel : marches.publics@cote-albatre.com

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2015_rTaizgdJXZ

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert BP500, 76005 Rouen cedex, tél. : 02 32 08 12 70, télécopieur : 02 32 08 12 71, courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert BP500, 76005 Rouen cedex, tél. : 02 32 08 12 70, télécopieur : 02 32 08 12 71, courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **2886259**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

Profil d'acheteur Publication intégrale

BOAMP Publication intégrale

Département : 76 - Seine-Maritime

Classification CPF : 90